

République Algérienne Démocratique et populaire

Ministère de la Défense Nationale

Direction des Services Financiers

Direction Centrale des Services de Santé Militaire

## Mise en demeure n° 01

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Conformément aux clauses contractuelles citées dans le marché n° : 005/2022 du 06/04/2022, portant sur : l'acquisition, l'installation et la mise en service d'équipements pour le dépistage de la COVID 19 .

La société **EURL MODERNE SANTE / Algérie**, sise à : la zone industrielle El-Amir Abdelkader Ouled Salah Jijel, Algérie, est mise en demeure de respecter ses engagements contractuels cités dans le marché, et ce, dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP).

Faute de quoi, il lui sera fait application des mesures coercitives conformément à la réglementation en vigueur.